

MONTSEGUR DEFENSIF

FR0010121137

OBJECTIFS DU FONDS

MONTSEGUR DEFENSIF est un fonds de gestion de trésorerie dynamique dont l'objectif est de procurer une rentabilité supérieure à celle du marché monétaire, tout en conservant une volatilité très faible.

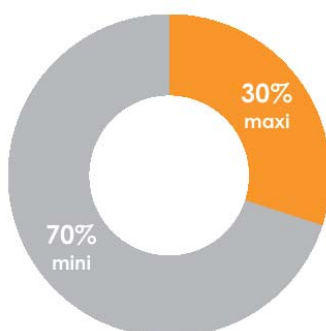
La surperformance doit être obtenue par l'investissement d'une partie des actifs dans une sélection de valeurs européennes au rendement net élevé, commune à MONTSEGUR RENDEMENT.

DESCRIPTION DU FONDS

Produits Monétaires

Ils représentent toujours au minimum 70% de l'actif afin de sécuriser une grande partie du capital investi.

Le Fonds utilise des placements à court terme (<3 mois) d'Etat (BTF) ou d'entreprises dès lors que leur notation est au moins égale à BBB-/Baa3, afin d'améliorer le rendement sans prendre de risque supplémentaire sur les taux d'intérêts. Ainsi, les hausses de taux sont directement répercutées dans le Fonds.



Actions

La part du Fonds investie en actions ne peut excéder 30% de l'actif. Le Fonds sélectionnera des titres présentant une valorisation attractive et des rendements nets élevés (dividende net par action / cours du titre).

Compte-tenu de son objectif de prudence, le Fonds pourra utiliser des produits de couverture en vue de protéger sa performance et de réduire sa volatilité.

PROCESSUS DE SELECTION DES « CHAMPIONS DU DIVIDENDE »

Univers de recherche :

- > Zone euro pour éviter tout risque de change
- > Capitalisation : minimum 1 000 M€

Titres sélectionnés : passant les critères éliminatoires et respectant au moins 7 critères sur 10.

Critères de sélection :

1- Rendement

- le rendement net du titre doit être supérieur à 3,5 %.
- l'entreprise verse historiquement un dividende depuis 5 ans.
- l'entreprise ne doit pas verser plus que son résultat net.

2- Faible valorisation

- le ratio valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.
- le ratio valeur d'entreprise sur résultat d'exploitation ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.

3- Contrôle des risques

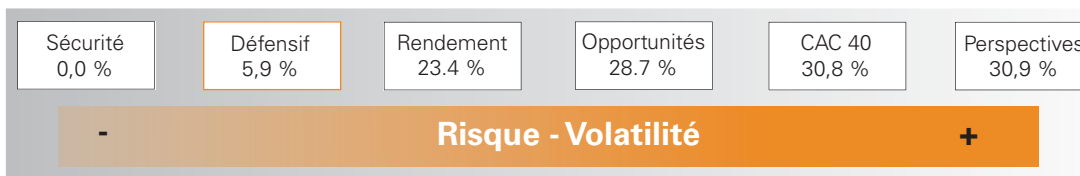
- la dette nette ne doit pas être supérieure à ses fonds propres.
- le résultat d'exploitation doit couvrir 5 fois les frais financiers.
- la dette nette ne peut pas représenter plus de deux fois et demi le résultat d'exploitation.

4- Momentum de révision des bénéfices

- les révisions de bénéfices doivent suivre une tendance positive.
- les changements de recommandations doivent suivre une tendance positive.

■ critères éliminatoires

ECHELLE DE RISQUE DES FONDS



La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans